

États financiers consolidés

Technologies D-BOX inc.

31 mars 2015

RAPPORT DE LA DIRECTION

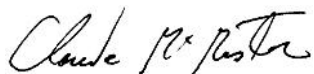
Les états financiers consolidés ci-joints de **Technologies D-BOX inc.** et toute l'information contenue dans le rapport de gestion sont la responsabilité de la direction.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »]. Les états financiers consolidés renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers consolidés soient présentés fidèlement, à tous égards importants. L'information financière présentée dans le rapport de gestion est concordante avec les états financiers consolidés.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion et est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Le conseil remplit cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité d'audit.

Le comité d'audit est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs indépendants. Le comité rencontre périodiquement la direction, ainsi que les auditeurs indépendants, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des questions de présentation de l'information financière, de s'assurer que chaque partie remplit correctement ses fonctions et d'examiner le rapport de gestion, les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs indépendants. Le comité fait part de ses constatations au conseil d'administration lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers consolidés aux actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été audités, au nom des actionnaires, par les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les auditeurs indépendants ont librement et pleinement accès au comité d'audit.



Claude Mc Master
Président et chef de la direction
Montréal, Canada
Le 18 juin 2015

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de
Technologies D-BOX inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de **Technologies D-BOX inc.**, qui comprennent les bilans consolidés aux 31 mars 2015 et 2014, et les états consolidés du résultat net et des autres éléments du résultat global, des variations des capitaux propres, et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2015 et 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Technologies D-BOX inc.** aux 31 mars 2015 et 2014 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2015 et 2014 conformément aux Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, Canada
Le 18 juin 2015

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A118111

Technologies D-BOX inc.**BILANS CONSOLIDÉS**

Aux 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2015 \$	2014 \$
ACTIF	12		
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		6 710	6 717
Débiteurs	3	4 302	3 347
Stocks	4	3 903	4 389
Charges payées d'avance et dépôts	8	568	313
		15 483	14 766
Actif à long terme			
Immobilisations corporelles	5	7 452	8 146
Actifs incorporels	6	1 771	1 128
Autres actifs	7	132	164
		24 838	24 204
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	8	3 786	3 071
Instruments financiers dérivés	14.3	120	42
Provision pour garantie		14	14
Revenus reportés		325	137
		4 245	3 264
Capitaux propres			
Capital social	9.1	57 715	57 714
Réserve rattachée aux paiements fondés sur les actions	9.2	5 014	4 605
Écart cumulé de conversion		(385)	(106)
Déficit		(41 751)	(41 273)
		20 593	20 940
		24 838	24 204

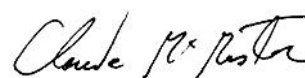
Engagements [note 12]

Éventualité [note 16]

Événement postérieur [note 17]

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

Jean Lamarre
AdministrateurClaude Mc Master
Administrateur

Technologies D-BOX inc.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DES AUTRES
ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 mars
(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux actions et aux données par action)

	Notes	2015 \$	2014 \$
Revenus	10.2		
Systèmes de mouvements destinés aux :			
Marché industriel		5 208	7 003
Marché du divertissement :			
Exploitants de salles de cinéma :			
Vente de systèmes		10 326	6 133
Droits d'utilisation, location et maintenance		4 030	3 654
		14 356	9 787
Vente de systèmes pour le divertissement à domicile		1 024	803
		15 380	10 590
		20 588	17 593
Coût des produits excluant l'amortissement	4, 10.3	9 627	7 881
Amortissement rattaché au coût des produits	5, 7	1 673	1 844
Coût des produits		11 300	9 725
Bénéfice brut		9 288	7 868
Autres charges			
Ventes et marketing	10.4	5 677	5 630
Administration	10.5	3 460	3 167
Recherche et développement	10.6	1 706	1 297
Gain de change		(1 151)	(667)
		9 692	9 427
Perte avant résultat financier et impôts sur le résultat		(404)	(1 559)
Résultat financier			
Charges financières		70	82
Intérêts créditeurs		(34)	(61)
		36	21
Perte avant impôts sur le résultat		(440)	(1 580)
Impôts sur le résultat	11	38	9
Perte nette		(478)	(1 589)
<i>Éléments qui seront reclassés en résultat net dans les périodes subséquentes :</i>			
Ajustement de conversion des devises		279	94
Résultat global		(757)	(1 683)
Perte nette de base et diluée par action		(0,0029)	(0,0097)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	9.1	163 783 430	163 781 129

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Technologies D-BOX inc.**ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

Pour les exercices clos les 31 mars
(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Capital social \$	Réserve rattachée aux paiements fondés sur les actions \$	Écart cumulé de conversion \$	Déficit \$	Total \$
Solde au 31 mars 2013		57 714	3 988	(12)	(39 684)	22 006
Perte nette		—	—	—	(1 589)	(1 589)
Ajustement de conversion des devises		—	—	(94)	—	(94)
Résultat global		—	—	(94)	(1 589)	(1 683)
Charge au titre des paiements fondés sur les actions	9.2	—	617	—	—	617
Solde au 31 mars 2014		57 714	4 605	(106)	(41 273)	20 940
Perte nette		—	—	—	(478)	(478)
Ajustement de conversion des devises		—	—	(279)	—	(279)
Résultat global		—	—	(279)	(478)	(757)
Émission d'actions	9.1	1	—	—	—	1
Charge au titre des paiements fondés sur les actions	9.2	—	409	—	—	409
Solde au 31 mars 2015		57 715	5 014	(385)	(41 751)	20 593

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Technologies D-BOX inc.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 mars
(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2015 \$	2014 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Perte nette		(478)	(1 589)
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles	5	1 844	2 018
Amortissement des actifs incorporels	6	392	290
Amortissement des autres actifs	7	72	180
Radiation d'immobilisations corporelles		178	78
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles		(36)	—
Charge au titre des paiements fondés sur les actions	9.2	409	617
Gain de change non réalisé		(1 592)	(846)
Flux de trésorerie d'exploitation avant variation des éléments du fonds de roulement		789	748
Variation des éléments du fonds de roulement :			
Débiteurs		838	1 150
Stocks		1 092	913
Charges payées d'avance et dépôts		(255)	89
Biens destinés à la location		(660)	(522)
Autres actifs		(40)	(95)
Créditeurs et charges à payer		(658)	(214)
Instruments financiers dérivés		78	42
Revenus reportés		188	54
		583	1 417
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		1 372	2 165
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(525)	(378)
Disposition d'immobilisations corporelles		39	—
Acquisitions d'actifs incorporels	6	(1 035)	(710)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(1 521)	(1 088)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'actions	9.1	1	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		1	—
Incidences des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		141	(68)
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		(7)	1 009
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		6 717	5 708
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		6 710	6 717
Trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent comme suit :			
Trésorerie		2 905	2 390
Équivalents de trésorerie		3 805	4 327
Intérêt et impôt présentés dans les activités d'exploitation :			
Impôts payés (déduction faite des remboursements)		22	9
Intérêts versés		—	2

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Technologies D-BOX inc. [la « Société »], constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est domiciliée au 2172, rue de la Province, Longueuil (Québec), Canada.

D-BOX conçoit, fabrique et commercialise des systèmes de mouvement à la fine pointe de la technologie destinés au marché du divertissement et au marché industriel. Cette technologie unique et brevetée utilise des codes de mouvement programmés spécifiquement pour chaque contenu visuel et dirigés vers un système de mouvement intégré dans une plate-forme, un siège ou tout autre produit. Les mouvements qui en résultent sont parfaitement synchronisés au visuel à l'écran, créant ainsi une expérience immersive d'un réalisme sans précédent.

D'après la nature des clients de la Société, deux marchés importants ont été identifiés : le marché du divertissement et le marché industriel. Le marché du divertissement comprend des systèmes de mouvement installés dans les salles de cinéma et des produits de consommation pour le divertissement à domicile, plus particulièrement celui des jeux vidéo et du cinéma maison. Le marché industriel consiste en la vente de produits pour la simulation et la formation industrielle ainsi que pour d'autres applications.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 18 juin 2015.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

2.1 Mode de présentation et déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés sont établis selon les Normes internationales d'information financière [« IFRS »].

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique sauf pour ce qui est des instruments financiers dérivés. Les principales conventions comptables sont résumées ci-après.

2.2 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale en propriété exclusive, D-BOX USA INC. Cette dernière utilise les mêmes conventions comptables et a la même date de fin d'exercice que la Société. Tous les comptes et toutes les opérations inter-sociétés ont été éliminés lors du processus de consolidation.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

2.3 Jugements et estimations importants

L'établissement des états financiers consolidés conduit la direction de la Société à faire des jugements et des estimations et formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs à la date du bilan, que sur ceux des produits et des charges.

2.3.1 Jugements

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, la direction a fait le jugement suivant qui a un effet important sur la valeur comptable des actifs et des passifs présentés dans les états financiers consolidés.

La Société est engagée, en tant que bailleur, dans des contrats de location de ses systèmes de mouvement. La Société a déterminé, sur la base de son évaluation des modalités et conditions des ententes, telles que la durée des contrats de location, que la Société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des systèmes. La Société a donc comptabilisé ces contrats comme des contrats de location simple.

2.3.2 Estimations

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs.

Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers consolidés de la Société peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, et la reconnaissance d'actifs d'impôts différés et de crédits d'impôt.

2.3.2.1 Actifs corporels et incorporels

La capacité de recouvrer la valeur de ces actifs repose sur l'hypothèse selon laquelle la Société pourra poursuivre le développement et la commercialisation de sa technologie de mouvement et générer suffisamment de flux de trésorerie sur la durée de vie de ces actifs. De nombreux facteurs sont pris en compte, y compris la conjoncture économique générale, les progrès technologiques, l'acceptation par le marché de la technologie de mouvement de la Société, la conclusion d'alliances stratégiques, la concurrence et, le cas échéant, l'obtention de capitaux additionnels.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

2.3 Jugements et estimations importants (suite)

2.3.2 Estimations (suite)

2.3.2.2 Actifs d'impôts différés et crédits d'impôt

Les actifs d'impôts différés et les crédits d'impôt sont évalués par la direction en fonction de leur estimation de la valeur des bénéfices imposables futurs auxquels les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales non utilisées et les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Ces estimations sont réalisées dans le cadre de l'établissement des budgets et des plans stratégiques pour chaque juridiction fiscale sur une base non actualisée. La direction exerce son jugement pour déterminer dans quelle mesure il est probable que les avantages fiscaux futurs seront réalisés, compte tenu de facteurs tels que le nombre d'années à inclure dans la période de prévision, l'historique des bénéfices imposables et la disponibilité de stratégies fiscales.

2.4 Conversion de devises

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, ce qui correspond à sa monnaie fonctionnelle.

2.4.1 Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. À chaque arrêté comptable :

- les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice ;
- les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

2.4 Conversion de devises (suite)

2.4.2 Conversion des états financiers de la filiale

La monnaie fonctionnelle de la filiale D-BOX USA Inc. est le dollar américain. Le bilan est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture à la date d'arrêté des comptes. Les résultats et les flux de trésorerie sont convertis aux taux de change moyens. Les différences résultant de cette conversion sont enregistrées à titre d'ajustement de conversion des devises dans les autres éléments du résultat global.

À la cession d'une entité étrangère, les différences de conversion antérieurement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global seront comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net.

2.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est composée de l'encaisse et des dépôts à vue auprès d'institutions financières. Les équivalents de trésorerie comprennent les placements qui sont facilement convertibles en un montant connu d'espèces et ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

2.6 Stocks

Les produits finis et les pièces et composantes sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le montant de la dépréciation des stocks peut être repris lorsque les circonstances ayant entraîné cette dépréciation dans le passé n'existent plus. Le coût des produits finis inclut le coût des pièces et composantes, le coût de la main-d'œuvre et une proportion des coûts généraux de fabrication selon la capacité normale d'opération de la Société.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

**2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS
 COMPTABLES (suite)**

2.7 Immobilisations corporelles, actifs incorporels et autres actifs

Les immobilisations corporelles, les actifs incorporels et les autres actifs sont comptabilisés au coût. Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis sur leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et les taux suivants :

Nature de l'actif amorti	Méthode	Durée
Immobilisations corporelles		
Biens destinés à la location	Linéaire ou en fonction de la vente de billets par l'exploitant de la salle de cinéma	Ne dépassant pas 7 ans
Mobilier et agencements	Linéaire	7 ans
Outillage, matériel, équipement informatique et équipement de présentation	Linéaire	3 à 7 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Actifs incorporels		
Brevets	Linéaire	Ne dépassant pas 10 ans
Technologie de mouvement D-BOX	Linéaire	3 à 7 ans
Logiciels	Linéaire	4 ans
Autres actifs		
Systèmes de mouvement destinés aux salles de cinéma	Linéaire ou en fonction de la vente de billets par l'exploitant de la salle de cinéma	Ne dépassant pas 7 ans

Lorsque des événements indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, ceux-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

2.8 Provision pour garantie

Une provision pour des réclamations potentielles de garantie est comptabilisée au moment de la comptabilisation du revenu en fonction de l'expérience passée et de la garantie offerte par la Société.

2.9 Régime d'options sur actions

Les charges de rémunération dans le cas des options attribuées à des employés et à des administrateurs en vertu du régime de rémunération à base d'actions de la Société sont constatées sur la période d'acquisition des droits de ces options. Ces charges de rémunération sont déterminées à l'aide de la méthode de la juste valeur selon le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes. Toute contrepartie versée à l'exercice des options sur actions ainsi que la tranche correspondante créditée antérieurement à la réserve rattachée aux paiements fondés sur les actions sont portées au crédit du poste capital social.

2.10 Comptabilisation des revenus

La Société génère ses revenus de la vente ou de la location de systèmes de mouvement destinés aux clients du marché industriel et aux clients du marché du divertissement.

2.10.1 Systèmes de mouvement destinés aux clients du marché industriel

La Société comptabilise les revenus rattachés à la vente de systèmes de mouvement pour les clients du marché industriel lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'une entente, lorsque la livraison a eu lieu, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

2.10.2 Systèmes de mouvement destinés aux clients du marché du divertissement

La Société comptabilise les revenus rattachés à la vente de systèmes de mouvement pour les clients du marché du divertissement à domicile lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'une entente, lorsque la livraison a eu lieu, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

2.10 Comptabilisation des revenus (suite)

2.10.2 Systèmes de mouvement destinés aux clients du marché du divertissement (suite)

Les ententes conclues avec les exploitants de salles de cinéma incluent parfois la prestation multiple de services générateurs de revenus, soit la location ou la vente de systèmes de mouvement, les droits d'utilisation de la technologie de mouvement et la maintenance. Ces ententes de prestations multiples sont divisées en plus d'une unité de comptabilisation et les critères de comptabilisation des revenus applicables sont considérés de façon distincte pour les différentes unités de comptabilisation si tous les critères suivants sont réunis :

- (i) l'élément livré a une valeur en soi pour l'exploitant de salles de cinéma; et
- (ii) si l'entente englobe un droit de retour général lié à l'élément livré, l'exécution de l'élément non livré est jugée probable et est essentiellement contrôlée par la Société.

La comptabilisation des revenus de chacun des éléments inclus dans les ententes est décrite ci-après.

2.10.2.1 Location et vente des systèmes de mouvement

Les revenus découlant des ententes de location simple des systèmes de mouvement sont comptabilisés en résultats au fur et à mesure qu'ils deviennent exigibles en vertu de l'entente, soit au moment de la vente des billets par l'exploitant de la salle de cinéma, pour l'utilisation des systèmes. Le coût des systèmes est alors présenté dans les immobilisations corporelles à titre de biens destinés à la location. Selon les clauses des ententes, l'amortissement des systèmes est calculé selon la méthode linéaire sur une période de sept ans ou en fonction de la vente de billets par l'exploitant de la salle de cinéma lorsqu'il est estimé que le système sera complètement amorti avant la fin du terme prévu au contrat ne dépassant pas sept ans. La charge d'amortissement est comptabilisée aux résultats à titre de coût des produits.

Les revenus découlant de la vente des systèmes de mouvement sont portés en résultats lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'une entente, lorsque la livraison a eu lieu, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain. Le coût des systèmes vendus est comptabilisé en résultats immédiatement à titre de coût des produits. Lorsque les critères de comptabilisation des revenus ne sont pas tous satisfaits, les revenus sont comptabilisés en résultats au fur et à mesure qu'ils deviennent exigibles en vertu de l'entente, soit au moment de la vente des billets par l'exploitant de la salle de cinéma pour l'utilisation des systèmes. Dans ces circonstances, le coût des systèmes est présenté aux bilans consolidés à titre d'autres actifs. L'amortissement des autres actifs est calculé en fonction de la vente de billets par l'exploitant de la salle de cinéma sur une période ne dépassant pas sept ans.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

2.10 Comptabilisation des revenus (suite)

2.10.2.2 Droits d'utilisation de la technologie de mouvement et de maintenance

Les revenus découlant des droits d'utilisation et de maintenance de la technologie de mouvement sont comptabilisés en résultats au fur et à mesure qu'ils deviennent exigibles en vertu de l'entente, soit lors de la vente des billets par l'exploitant de la salle de cinéma pour l'utilisation des systèmes de mouvement et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain. Les coûts afférents à la maintenance sont comptabilisés à titre de coûts des produits au moment où ils sont engagés.

2.11 Frais d'encodage

Les frais d'encodage des films et des jeux qui permettent d'utiliser la technologie de mouvement D-BOX sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés et sont inclus dans les charges de vente et marketing.

2.12 Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont passés en charges durant l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Les frais de développement sont capitalisés lorsqu'ils répondent aux critères de capitalisation conformément aux IFRS.

2.13 Aide gouvernementale et crédits d'impôt à l'investissement

L'aide gouvernementale et les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société a respecté et continuera de respecter toutes les conditions nécessaires pour obtenir cette aide ou ces crédits. La Société engage des dépenses de recherche et de développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement.

L'aide gouvernementale et les crédits d'impôt à l'investissement remboursables comptabilisés sont fondés sur les estimations de la direction des montants qui devraient être recouverts et sont soumis à une vérification par les autorités fiscales.

L'aide gouvernementale et les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés comme une réduction du coût des actifs ou des charges auxquels ils se rapportent au cours de l'exercice où les dépenses sont engagées et lorsque la direction juge qu'il existe une assurance raisonnable que les conditions de l'aide gouvernementale ou des crédits d'impôt à l'investissement sont satisfaites.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

2.14 Impôts sur le résultat

La Société comptabilise ses impôts sur le résultat selon la méthode du passif fiscal. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés d'après les écarts entre la valeur comptable et la base fiscale des actifs et des passifs. Ceux-ci sont mesurés en utilisant les taux d'imposition et les lois quasi adoptées qui reflètent les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont l'entité s'attend à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs au cours des périodes pendant lesquelles les actifs et passifs d'impôts différés devraient être réalisés ou se résorber.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable que l'entité dégage des bénéfices imposables futurs suffisants pour permettre le recouvrement des actifs.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés directement dans le résultat, les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres, selon le classement de l'élément auquel ils sont liés.

2.15 Résultat par action

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de la dilution qui pourrait survenir si les options sur actions visant à émettre des actions ordinaires étaient exercées ou converties en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date de leur émission si elle est postérieure. Les options d'achat d'actions n'ont pas été incluses dans le calcul du résultat dilué par action puisque la Société a subi des pertes et que l'inclusion des options d'achat d'actions aurait eu un effet antidilutif.

2.16 Contrats de location

Tous les contrats importants conclus par la Société sont revus afin d'identifier des contrats de location et, dans l'affirmative, de déterminer s'il s'agit de contrats de location-financement ou de contrats de location-simple.

Les contrats de location en vertu desquels pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué sont transférés à la Société sont comptabilisés en inscrivant comme élément d'actif et de passif la valeur actuelle des paiements prévus à ces contrats. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme contrats de location simple et la dépense en vertu de ces contrats est imputée aux résultats selon la durée du bail.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

2.17 Instruments financiers

2.17.1 Classement, évaluation et comptabilisation

Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction et classés comme détenus à des fins de transaction, prêts et créances ou autres passifs financiers. La Société a effectué le classement suivant :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés à titre d'« Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » et sont évalués à leur juste valeur. Les comptes clients et les dépôts sont classés à titre de « Prêts et créances » et sont évalués initialement à leur juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les comptes fournisseurs, les charges à payer et la facilité de crédit sont classés dans les « Autres passifs financiers », et sont évalués initialement à leur juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les instruments financiers dérivés sont classés dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Les instruments financiers dérivés correspondent à des contrats de change [note 14.3] et sont comptabilisés à leur juste valeur. La variation de leur juste valeur est comptabilisée dans l'état du résultat net à titre de « Perte sur instruments financiers dérivés ». Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à titre d'actifs financiers lorsque leur juste valeur est positive, et à titre de passifs financiers lorsque leur juste valeur est négative.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur au bilan consolidé et sont répartis entre les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur. Ces trois niveaux sont définis en fonction du caractère observable des principales données de l'évaluation, comme suit :

- Niveau 1 : cours (non ajusté) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : données concernant l'actif ou le passif, autre que les cours du marché inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données non observables concernant l'actif ou le passif.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

2.17 Instruments financiers (suite)

2.17.1 Classement, évaluation et comptabilisation (suite)

La juste valeur des instruments financiers dérivés est calculée selon les modèles d'évaluation de la Société. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et actualisent ces montants en fonction des modalités contractuelles de l'instrument dérivé et des données observables des marchés externes, comme les taux de change à la fin de la période (données de niveau 2).

2.17.2 Dépréciation

À la fin de chaque période visée, la Société évalue s'il existe une indication objective d'une dépréciation d'un actif financier classé à titre de « Prêts et créances ». La perte de valeur, égale à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur actuelle, est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

2.18 Nouvelles prises de position en matière de comptabilité

2.18.1 Application des nouvelles normes et normes révisées

Au cours de l'exercice, la Société a appliqué un certain nombre d'IFRS nouvelles et révisées devant être obligatoirement appliquées pour un exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2014.

- Modifications de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*
En décembre 2011, des modifications touchant l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation* ont été publiées afin de clarifier certaines dispositions concernant l'application des dispositions en matière de compensation d'actifs financiers et de passifs financiers. Les modifications de l'IAS 32 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du ou après le 1^{er} janvier 2014 avec une adoption anticipée de ces modifications permise. L'adoption de l'IAS 32 n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.
- Modifications de l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*
L'IAS 36, *Dépréciation d'actifs* a été révisée afin d'intégrer des modifications publiées en mai 2013. Ces modifications permettent de mieux refléter une décision prise précédemment, soit celle d'exiger la communication de la valeur recouvrable des actifs dépréciés et d'autres informations concernant l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans les cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée du coût de cession, y compris le taux d'actualisation, lorsqu'une technique d'actualisation est utilisée pour déterminer la valeur recouvrable. L'adoption de l'IAS 36 n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

2.18 Nouvelles prises de position en matière de comptabilité (suite)

2.18.1 Application des nouvelles normes et normes révisées (suite)

- *Améliorations annuelles des IFRS : cycles 2010-2012 et 2011-2013*

En décembre 2013, les *Améliorations annuelles des IFRS : cycles 2010-2012 et 2011-2013* ont été publiées, qui comprennent un certain nombre de modifications à diverses normes IFRS, dont notamment à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, à l'IAS 24 *Parties liées* et à l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*. L'adoption des IFRS : *Cycles 2010-2012 et 2011-2013* n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

2.18.2 Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

La Société n'a pas appliqué les normes suivantes ou les modifications à certaines normes, qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur :

- L'IFRS 9, *Instruments financiers* est applicable rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, avec une application anticipée permise. L'IFRS 9 simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation dans l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un passif financier non dérivé, son classement et son évaluation ainsi qu'un nouveau modèle de comptabilité de couverture plus étroitement lié avec les activités de gestion des risques prises par les entités.
- L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* est applicable rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, avec une application anticipée permise. En avril 2015, L'International Accounting Standards Board (IASB) a voté la publication d'un exposé-sondage proposant de reporter d'une année la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018. L'IASB consultera avant de confirmer le report d'un an comme l'exigent ses procédures régulières. L'IFRS 15 précise comment et quand une entité comptabilisera ses revenus et exige qu'elle divulgue davantage d'informations aux utilisateurs des états financiers. La norme fournit un modèle à cinq étapes fondées sur des principes à appliquer à tous les contrats avec les clients.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

3. DÉBITEURS

	2015	2014
	\$	\$
Comptes clients	3 958	2 784
Provision pour créances douteuses	(11)	(36)
	3 947	2 748
Crédits d'impôt à l'investissement	105	255
Taxes à la consommation à recevoir	250	338
Aide gouvernementale à recevoir	—	6
	4 302	3 347

4. STOCKS

	2015	2014
	\$	\$
Pièces et composantes	2 446	2 659
Produits finis	1 457	1 730
	3 903	4 389

Le coût des stocks imputé au coût des produits s'élève à 9 627 \$ en 2015 [7 881 \$ en 2014].

Au cours de l'exercice, la Société a dévalué certains stocks pour un montant de 110 \$ [78 \$ en 2014].

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	31 mars 2014	Ajouts	Sorties	Autres variations	31 mars 2015
	\$	\$	\$	\$	\$
Biens destinés à la location	12 047	660	—	(182) ⁽¹⁾	12 525
Mobilier et agencements	217	13	(23)	(12)	195
Outillage et matériel	349	142	—	—	491
Équipement informatique	637	282	—	—	919
Équipement de présentation	1 834	61	—	(286) ⁽²⁾	1 609
Améliorations locatives	522	27	—	—	549
	15 606	1 185	(23)	(480)	16 288

⁽¹⁾ Inclut les biens destinés à la location transférés aux stocks au cours de l'exercice 2015 pour un montant de 1 497 \$ ainsi qu'un gain de change pour un montant de 1 490 \$.

⁽²⁾ Inclut le coût des équipements de présentation transférés aux stocks au cours de l'exercice 2015 pour un montant de 29 \$ ainsi qu'un gain de change pour un montant de 178 \$.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Amortissement cumulé	31 mars 2014 \$	Amortis- sement \$	Sorties \$	Autres variations \$	31 mars 2015 \$
Biens destinés à la location	5 123	1 501	—	(176) ⁽¹⁾	6 448
Mobilier et agencements	162	16	(20)	(12)	146
Outillage et matériel	207	13	—	—	220
Équipement informatique	433	120	—	—	553
Équipement de présentation	1 039	165	—	(260) ⁽²⁾	944
Améliorations locatives	496	29	—	—	525
	7 460	1 844	(20)	(448)	8 836
Valeur comptable nette	8 146				7 452

⁽¹⁾ Inclut le coût de l'amortissement cumulé des biens destinés à la location transférés aux stocks au cours de l'exercice 2015 pour un montant de 891 \$ ainsi qu'une perte de change pour un montant de 813 \$.

⁽²⁾ Inclut le coût de l'amortissement cumulé des équipements de présentation transférés aux stocks au cours de l'exercice 2015 pour un montant de 17 \$ ainsi qu'une perte de change pour un montant de 87 \$.

Coût	31 mars 2013 \$	Ajouts \$	Sorties \$	Autres variations \$	31 mars 2014 \$
Biens destinés à la location	11 332	522	—	193 ⁽¹⁾	12 047
Mobilier et agencements	189	28	—	—	217
Outillage et matériel	221	128	—	—	349
Équipement informatique	519	118	—	—	637
Équipement de présentation	2 129	66	—	(361) ⁽²⁾	1 834
Améliorations locatives	484	38	—	—	522
	14 874	900	—	(168)	15 606

⁽¹⁾ Inclut les biens destinés à la location transférés aux stocks au cours de l'exercice 2014 pour un montant de 562 \$ ainsi qu'un gain de change pour un montant de 838 \$.

⁽²⁾ Inclut le coût des équipements de présentation transférés aux stocks au cours de l'exercice 2014 pour un montant de 443 \$ ainsi qu'un gain de change pour un montant de 112 \$.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Amortissement cumulé	31 mars 2013	Amortis- sement	Sorties	Autres variations	31 mars 2014
	\$	\$	\$	\$	\$
Biens destinés à la location	3 296	1 645	—	182 ⁽¹⁾	5 123
Mobilier et agencements	142	20	—	—	162
Outillage et matériel	187	20	—	—	207
Équipement informatique	347	86	—	—	433
Équipement de présentation	942	230	—	(133) ⁽²⁾	1 039
Améliorations locatives	479	17	—	—	496
	5 393	2 018	—	49	7 460
Valeur comptable nette	9 481				8 146

⁽¹⁾ Inclut le coût de l'amortissement cumulé des biens destinés à la location transférés aux stocks au cours de l'exercice 2014 pour un montant de 121 \$ ainsi qu'une perte de change pour un montant de 323 \$.

⁽²⁾ Inclut le coût de l'amortissement cumulé des équipements de présentation transférés aux stocks au cours de l'exercice 2014 pour un montant de 160 \$ ainsi qu'une perte de change pour un montant de 38 \$.

La répartition de l'amortissement entre les différents postes de l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global est fournie à la note 10. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2015 et 2014.

6. ACTIFS INCORPORELS

Coût	31 mars 2014	Ajouts	Sorties	31 mars 2015
	\$	\$	\$	\$
Brevets	1 254	136	—	1 390
Technologie de mouvement D-BOX	519	790 ⁽¹⁾	—	1 309
Logiciels	669	109	—	778
	2 442	1 035	—	3 477

⁽¹⁾ Ce montant est réduit d'un crédit d'impôt à l'investissement de 100 \$.

Amortissement cumulé	31 mars 2014	Amortis- sement	Sorties	31 mars 2015
	\$	\$	\$	\$
Brevets	832	165	—	997
Technologie de mouvement D-BOX	105	86	—	191
Logiciels	377	141	—	518
	1 314	392	—	1 706
	1 128			1 771

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

6. ACTIFS INCORPORELS (suite)

Coût	31 mars 2013	Ajouts	Sorties	31 mars 2014
	\$	\$	\$	\$
Brevets	1 091	163	—	1 254
Technologie de mouvement D-BOX	105	414 ⁽¹⁾	—	519
Logiciels	536	133	—	669
	1 732	710	—	2 442

⁽¹⁾ Ce montant est réduit d'un crédit d'impôt à l'investissement de 87 \$.

Amortissement cumulé	31 mars 2013	Amortis- sment	Sorties	31 mars 2014
	\$	\$	\$	\$
Brevets	665	167	—	832
Technologie de mouvement D-BOX	105	—	—	105
Logiciels	254	123	—	377
	1 024	290	—	1 314
	708			1 128

La répartition de l'amortissement entre les différents postes de l'état des résultats est fournie à la note 10. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2015 et 2014.

7. AUTRES ACTIFS

	2015	2014
	\$	\$
Systèmes de mouvement destinés aux salles de cinéma ⁽¹⁾		
Coût	453	454
Amortissement cumulé	(321)	(290)
	132	164

⁽¹⁾ Le coût des systèmes de mouvement vendus aux salles de cinéma a été comptabilisé dans les autres actifs aux bilans consolidés de la Société puisque les critères de constatation des revenus ne sont pas tous satisfaits. Au cours de l'exercice 2015, la charge d'amortissement de ces systèmes imputée au coût des produits était de 72 \$ [180 \$ en 2014].

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2015	2014
	\$	\$
Comptes fournisseurs	1 701	1 442
Charges à payer	2 030	1 575
Facilité de crédit ⁽¹⁾	36	54
Impôts exigibles	19	—
	3 786	3 071

⁽¹⁾ La Société dispose d'une facilité de crédit bancaire garantie par un dépôt de premier rang au montant de 174 \$ au 31 mars 2015 [186 \$ en 2014] et pouvant être utilisée au moyen d'avances de fonds par cartes de crédit. Les taux d'intérêt reliés à ces cartes de crédit sont variables.

9. CAPITAUX PROPRES

9.1 Capital social

9.1.1 Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A sans valeur nominale, avec droit de vote et participantes.

Actions privilégiées de catégorie B, pouvant être émises en série, ayant priorité de rang sur les actions ordinaires de catégorie A. Les administrateurs ont le droit de déterminer le nombre d'actions par série et leurs caractéristiques [droits, privilèges et restrictions].

9.1.2 Émis

Le tableau suivant présente les variations concernant les actions ordinaires de catégorie A de la Société :

	2015		2014	
	Nombre	\$	Nombre	\$
Solde au début de l'exercice	163 781 129	57 714	163 781 129	57 714
Émission d'actions à l'exercice d'options	3 333	1	—	—
Solde à la fin de l'exercice	163 784 462	57 715	163 781 129	57 714

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015, la Société a émis 3 333 actions ordinaires de catégorie A lors de l'exercice d'options d'achat d'actions en contrepartie d'espèces totalisant 1 \$. Un montant de 0,4 \$ représentant la juste valeur initiale des options d'achat d'actions a été crédité au capital social et a réduit la réserve rattachée aux paiements fondés sur les actions.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

9. CAPITAUX PROPRES (suite)

9.2 Régime d'options d'achat d'actions

En 1999, le conseil d'administration de la Société a établi le régime d'options d'achat d'actions [le « régime de 1999 »] à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société et de sa filiale. Ce régime a été modifié à quelques reprises au fil des ans afin de, notamment, faire en sorte : (i) que le nombre maximum d'actions ordinaires de catégorie A qui peuvent être émises dans le cadre du régime de 1999 soit 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation; et (ii) afin d'augmenter la durée maximale des options pouvant être attribuées en vertu du régime de 1999 à dix ans.

En 2011, le conseil d'administration a procédé à l'abrogation du régime de 1999 et à l'adoption d'un nouveau régime d'options d'achat d'actions [le « régime de 2011 »]. Les principales modalités et conditions du régime de 2011 sont les suivantes :

- (i) Le nombre maximum d'actions ordinaires de catégorie A à l'égard desquelles des options peuvent être en cours à tout moment en vertu du régime de 2011, combiné aux actions réservées aux fins d'émission ou visées par des options d'achat d'actions en vertu de toutes les autres ententes de rémunération fondées sur des titres de la Société, ne doit pas excéder 10 % des actions émises et en circulation à ce moment.
- (ii) Aucune option ne peut être attribuée à un titulaire d'options en vertu du régime de 2011 à moins que le nombre global d'actions ordinaires de catégorie A : a) émises en faveur des « initiés » de la Société au cours de toute période de un an; et b) pouvant être émises en faveur des « initiés » de la Société à tout moment en vertu du régime de 2011 ou combiné à toutes les autres ententes de rémunération fondées sur des titres, n'excède pas 10 % du nombre total des actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation.
- (iii) Le prix de levée des options est déterminé par le conseil d'administration au moment de l'attribution des options, mais il ne peut être inférieur au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de catégorie A de la Société à la Bourse de Toronto au cours des cinq derniers jours pendant lesquels les actions de la Société ont été négociées à cette Bourse qui précèdent immédiatement le jour où l'option est attribuée.
- (iv) Le délai d'acquisition des droits relatifs des options est établi par le conseil d'administration au moment de l'attribution des options. Si le calendrier d'acquisition des droits n'est pas établi au moment de l'attribution d'une option, celle-ci sera réputée être acquise sur une période de 36 mois en trois tranches égales de 33 % devenant acquises à intervalles de 12 mois.
- (v) Les options expirent à la date fixée par le conseil d'administration au moment de l'attribution des options, date qui ne peut tomber plus de dix ans après la date d'octroi.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

9. CAPITAUX PROPRES (suite)

9.2 Régime d'options d'achat d'actions (suite)

Au 31 mars 2015, un maximum de 16 378 446 options pouvaient être émises [16 378 112 en 2014].

Les tableaux suivants résument les variations du régime d'options d'achat d'actions de la Société et l'information sur les options en circulation aux 31 mars :

	2015		2014	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début de l'exercice	14 453 345	0,38	12 381 811	0,44
Options attribuées	825 000	0,26	5 352 534	0,20
Options annulées	(245 667)	0,40	(2 057 000)	0,27
Options expirées	(150 000)	0,39	(1 224 000)	0,40
Options exercées	(3 333)	0,19	—	—
Solde à la fin de l'exercice	14 879 345	0,37	14 453 345	0,38

Fourchette des prix de levée \$	Options en circulation			Options pouvant être levées	
	Nombre d'options	Durée restante moyenne pondérée [en années]	Prix de levée moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré \$
0,18 – 0,27	5 837 534	8,48	0,21	1 759 177	0,20
0,28 – 0,42	5 088 811	5,92	0,37	4 298 814	0,38
0,43 – 0,65	3 953 000	5,90	0,62	3 953 000	0,62
	14 879 345	6,92	0,37	10 010 991	0,44

La juste valeur des options attribuées au cours des exercices 2015 et 2014 a été estimée à la date d'attribution en utilisant le modèle d'évaluation d'options de Black-Scholes à l'aide des hypothèses suivantes pour 2015 : taux d'intérêt sans risque moyen pondéré de 1,65 % [1,65 % en 2014]; aucun dividende; facteur de volatilité moyen pondéré de 85,91 % [92,15 % en 2014] du cours du marché prévu des actions de la Société; un taux d'annulation moyen pondéré de 3,69 % [3,89 % en 2014]; prix moyen pondéré des actions de 0,27 \$ par action [0,18 \$ en 2014] et durée prévue moyenne pondérée des options de 5,8 ans [5,7 ans en 2014]. La durée d'utilité attendue des options sur actions est fondée sur des données historiques et n'est pas nécessairement représentative des habitudes d'exercice qui pourraient se développer. La volatilité prévue reflète l'hypothèse que la volatilité historique sur une durée semblable à celle des options est représentative des tendances à venir, ce qui pourrait ne pas être le cas. La moyenne pondérée des justes valeurs estimatives à la date d'attribution des options attribuées au cours de l'exercice est de 0,19 \$ par option [0,13 \$ par option en 2014] et est amortie par passation en charges sur les délais d'acquisition des options. Pour l'exercice clos le 31 mars 2015, la charge de rémunération à base d'actions constatée aux résultats s'élevait à 409 \$ [617 \$ en 2014]. La contrepartie a été comptabilisée au titre de réserve rattachée aux paiements fondés sur les actions.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

**10. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES
 ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DES
 AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL**

10.1. Coût des produits et des autres charges

Le coût des produits et des autres charges comprennent :

	2015	2014
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles [note 5]	1 844	2 018
Amortissement des actifs incorporels [note 6]	392	290
Amortissement des autres actifs [note 7]	72	180
Loyer	299	288
Perte sur instruments financiers dérivés	78	42
Crédits d'impôt à l'investissement	(68)	(219)
Aide gouvernementale	—	(25)

10.2 Répartition des revenus

Les revenus sont répartis entre les régions géographiques de la façon suivante :

	2015	2014
	\$	\$
États-Unis	7 744	5 527
Canada	3 002	4 045
Europe	2 998	2 452
Asie	2 344	3 615
Amérique du Sud	3 603	1 747
Moyen-Orient	628	12
Océanie	29	181
Autres pays	240	14
	20 588	17 593

Les revenus sont attribués aux pays en fonction de l'emplacement des clients.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

10. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (suite)

10.3 Coût des produits excluant l'amortissement

Les principales composantes du coût des produits excluant l'amortissement rattaché au coût des produits se détaillent comme suit :

	2015	2014
Coût des pièces et composantes [note 4]	8 142	6 694
Coûts liés au personnel	810	544
Charge au titre des paiements fondés sur les actions	16	43
Frais de transport et de douane	203	154
Maintenance des biens destinés à la location	27	145
Fournitures de production	78	90
Dévaluation pièces et composantes	110	78
Autres	241	133
	9 627	7 881

10.4 Ventes et marketing

Les principales composantes des charges de ventes et marketing se détaillent comme suit :

	2015	2014
Coûts liés au personnel	3 501	3 098
Honoraires professionnels	499	628
Frais marketing, publicité et matériel	127	241
Charge au titre des paiements fondés sur les actions	104	202
Frais d'exposition	419	555
Frais de déplacement et de représentation	177	172
Amortissement des immobilisations corporelles	192	243
Frais de transport et douane	199	160
Radiation d'immobilisations corporelles	95	14
Autres	364	317
	5 677	5 630

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

**10. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES
 ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DES
 AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (suite)**

10.5 Charges d'administration

Les principales composantes des charges d'administration se détaillent comme suit :

	2015	2014
Coûts liés au personnel	1 840	1 544
Charge au titre des paiements fondés sur les actions	264	351
Honoraires professionnels	421	308
Frais de société ouverte	143	172
Assurances	172	240
Amortissements des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	275	227
Jetons de présence	103	115
Autres	242	210
	3 460	3 167

10.6 Recherche et développement

Les principales composantes des charges de recherche et développement se détaillent comme suit :

	2015	2014
Coûts liés au personnel	1 310	975
Amortissements des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	168	174
Charge au titre des paiements fondés sur les actions	25	21
Crédits d'impôt à l'investissement	(68)	(219)
Matériel et certification	76	211
Autres	195	135
	1 706	1 297

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

10. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (suite)

10.7 Transactions entre parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et les principaux membres de la haute direction de la Société et de sa filiale. Leur rémunération se détaille comme suit :

	2015	2014
Salaires et avantages à court terme	1 487	1 450
Rémunération à base d'actions	293	424
	1 780	1 874

11. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

11.1 Impôts courants

Les impôts sur les bénéfices présentés à l'état consolidé de résultat net et des autres éléments du résultat global proviennent des comptes de la filiale américaine. Le rapprochement entre la charge (ou recouvrement) d'impôts sur les bénéfices (ou pertes) et les impôts calculés au taux d'imposition canadien prévu par la loi s'établit comme suit :

	2015	2014
	%	%
Recouvrement d'impôt aux taux prévus par la loi du Canada	26,90	26,90
Variation des impôts sur les bénéfices découlant de :		
Incidence de l'écart du taux d'imposition étranger	(1,55)	1,18
Éléments non déductibles et autres écarts	(78,42)	(6,70)
Pertes reportées venues à échéance	(18,54)	(5,41)
Économies fiscales non constatées des pertes d'exploitation et autres déductions	62,79	(18,81)
Crédits d'impôt non imposables au Québec	—	2,27
	(8,82)	(0,57)

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

11. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

11.2 Impôts différés

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt sur le résultat différé de la Société étaient comme suit aux :

	31 mars 2015		31 mars 2014	
	\$		\$	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Actifs d'impôts différés				
Reports en avant de pertes nettes d'exploitation	9 030	—	9 474	—
Dépenses de recherche et de développement	1 991	—	1 914	—
Valeur comptable des immobilisations corporelles inférieure à la valeur fiscale	—	(461)	1 111	(1 628)
Frais d'émission d'actions et autres écarts	124	—	90	—
Total des actifs d'impôts futurs	11 145	(461)	12 589	(1 628)
Actifs d'impôts différés non comptabilisés	(10 684)	—	(10 961)	—
	461	(461)	1 628	(1 628)

La Société a accumulé des reports en avant de pertes nettes d'exploitation aux fins des impôts fédéraux, du Québec et des États-Unis permettant de réduire le bénéfice imposable futur. Ces reports en avant de pertes expirent comme suit :

	Fédéral	Québec	États-Unis
	\$	\$	\$
2026	1 760	1 705	—
2027	1 684	1 649	—
2028	4 350	4 347	—
2029	3 969	3 981	—
2030	4 789	4 802	—
2031	4 441	4 445	839
2032	4 002	4 002	4 472
2033	800	785	70
2034	267	253	2
	26 062	25 969	5 383

La Société compte un montant d'environ 6 308 \$ de dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental disponibles aux fins de l'impôt fédéral et un montant de 8 782 \$ disponible aux fins de l'impôt du Québec, permettant de réduire le bénéfice imposable au cours des exercices futurs et ayant une période de report en avant illimitée.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
 31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

11. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

11.2 Impôts différés (suite)

Enfin, la tranche non remboursable des crédits d'impôt à l'investissement fédéraux obtenus peut être portée en diminution des impôts à payer au cours des exercices futurs. Ces crédits d'impôt à l'investissement viennent à échéance comme suit :

	\$
2021	67
2022	60
2023	45
2024	91
2025	159
2026	123
2027	132
2028	118
2029	217
2030	157
2031	177
2032	188
2033	204
2034	318
2035	243
	2 299

12. ENGAGEMENTS

La Société loue des locaux et des équipements conformément à des contrats de location-exploitation et s'est engagée à long terme pour l'achat de services. Les paiements minimaux pour les années futures sont les suivants :

	Baux	Autres engagements
2016	263	29
2017 à 2020	445	7
2021 et par la suite	243	—
	951	36

Les dépenses liées aux contrats de location-exploitation de la Société s'établissaient à 365 \$ en 2015 (322 \$ en 2014) et a nanti aux bailleurs l'universalité des biens meubles et effets mobiliers, tant présents que futurs.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

13. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif la continuité de son exploitation afin de poursuivre le développement et la commercialisation de sa technologie ainsi que le financement de son fonds de roulement et l'acquisition des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et des autres actifs.

Dans sa définition du capital, la Société inclut les capitaux propres ainsi que la portion non utilisée de la facilité de crédit bancaire.

	2015	2014
Facilités de crédit bancaire non utilisées [note 8]	138	132
Capitaux propres	20 629	20 940
	20 767	21 072

Afin de maximiser ses efforts continus dans le développement et la commercialisation de sa technologie, la Société ne verse aucun dividende.

Il n'y a aucune exigence externe imposée à l'égard du capital à l'exception de l'utilisation de la facilité de crédit pour des avances de fonds par cartes de crédit.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

14.1 *Risque sur les taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt pratiqués sur le marché.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur les équivalents de trésorerie qui rapportent des intérêts aux taux du marché. La Société n'a pas recours à des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt. Sur une base annuelle, une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait un impact net sur la perte nette et le résultat global de 67 \$ [67 \$ au 31 mars 2014].

La Société gère son risque de taux d'intérêt en maximisant le revenu d'intérêts gagné sur les fonds excédentaires tout en maintenant les liquidités nécessaires à la poursuite de ses activités sur une base quotidienne. Les équivalents de trésorerie sont composés de titres de fonds de marché monétaire et d'autres instruments échéant à court terme.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

14.2 Risque de crédit

La Société est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tierces parties. La Société évalue la solvabilité de ses clients afin de limiter le montant du crédit offert, le cas échéant, et établit une provision pour créances douteuses suffisante pour couvrir les pertes probables et raisonnablement estimées. En outre, la Société assure généralement ses soldes de débiteurs auprès de la Banque de développement des exportations du Canada. Au 31 mars 2015, deux clients représentaient 47 % et 7 % du total des comptes clients et 56 % des comptes clients étaient assurés à 90 % du solde à recevoir [au 31 mars 2014, deux clients représentaient 20 % et 10 % du total des comptes clients et 66 % des comptes clients étaient assurés à 90 % du solde à recevoir]. Par le passé, la Société n'a jamais eu à radier un montant appréciable de comptes clients. En date du 31 mars 2015, le total des comptes clients dus depuis plus de 90 jours était de 11 % [8 % en 2014]. La provision pour créances douteuses s'élevait à 11 \$ au 31 mars 2015 [36 \$ au 31 mars 2014]. Les débiteurs incluent les crédits d'impôt à l'investissement, l'aide gouvernementale à recevoir et les taxes à la consommation à recevoir qui sont recevables du gouvernement et ne sont pas exposés à un risque de crédit important. La trésorerie et les équivalents de trésorerie font l'objet de contrats avec un nombre restreint de banques à charte canadiennes.

L'exposition maximale aux risques de crédit pour les instruments financiers correspondait à leur valeur comptable aux 31 mars 2015 et 2014.

14.3 Risque de change

La Société court un risque de change en raison de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes clients, des dépôts et des créiteurs libellés en dollars américains. Au 31 mars 2015, les actifs financiers, consistant principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes clients et des dépôts libellés en dollars américains, totalisaient respectivement 1 987 \$, 2 615 \$ et 286 \$ [respectivement 1 510 \$, 2 067 \$ et 142 \$ au 31 mars 2014] et les passifs financiers libellés en dollars américains totalisaient 1 124 \$ [824 \$ au 31 mars 2014]. Au 31 mars 2015, une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change de la devise américaine par rapport au dollar canadien aurait un impact de 477 \$ [320 \$ au 31 mars 2014] sur la perte nette et le résultat global.

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

14.3 Risque de change (suite)

De plus, la Société a recours à des instruments financiers dérivés afin d'atténuer le risque de change. La Société a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Elle est toutefois d'avis que ces instruments dérivés couvrent en partie le risque de change connexe à l'égard de ces opérations. Au 31 mars 2015, la Société détenait des contrats de change d'une valeur nominale de 1 000 \$ en dollars américains lui permettant de vendre des devises américaines à des taux en dollars canadiens de 1,1475 au 30 juin 2015. Au 31 mars 2014, la Société détenait des contrats de change d'une valeur nominale de 4 200 \$ en dollars américains lui permettant de vendre des devises américaines à des taux en dollars canadiens variant de 1,1290 à 1,0336, s'échelonnant du 11 juillet 2014 au 31 mars 2015.

14.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsque celles-ci sont exigibles. La Société gère ses liquidités de manière à régler ses passifs lorsqu'ils seront exigibles en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés. Au cours des derniers exercices, la Société a financé ses besoins en liquidités principalement par la vente de titres de créance et de participation et par l'émission d'actions. La Société dispose des liquidités suffisantes pour faire face à ses obligations de fonds de roulement et poursuivre ses activités pour les douze prochains mois. Puisque les activités actuelles sont déficitaires, la Société pourrait nécessiter l'apport de capitaux supplémentaires pour poursuivre le développement et la commercialisation de sa technologie.

Au 31 mars 2015, les passifs financiers de la Société comportaient une échéance contractuelle de moins d'un an et correspondaient aux créanciers et charges à payer et aux instruments financiers dérivés, pour un solde de 3 887 \$ [3 113 \$ au 31 mars 2014].

15. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Au cours de l'exercice 2015, la Société a acheté 24 %, 10 % et 10 % de ses stocks auprès de trois fournisseurs [24 %, 12 % et 11 % auprès de trois fournisseurs en 2014]. La Société a aussi vendu 32 % et 21 % de ses revenus du marché industriel à deux clients [40 % et 15 % à deux clients en 2014] et a vendu 20 % et 10 % de ses revenus du marché du divertissement à deux clients [9 % et 8 % à deux clients en 2014].

Technologies D-BOX inc.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 mars 2015

(Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux actions, aux options et aux données par action et par option)

16. ÉVENTUALITÉ

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à des poursuites et à d'autres procédures de réclamation. De l'avis de la Direction, tout règlement qui en résulterait n'aurait pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

17. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Le 15 mai 2015, la Société a octroyé 40 000 options au prix d'exercice de 0,28 \$ et venant à échéance le 15 mai 2025.